



CODE DE VIE

ÉCOLE TERRE DES JEUNES

Le code de vie de l'école s'inscrit en complémentarité avec le projet éducatif qui promeut une bonne estime de soi, le respect, l'autonomie et le sens des responsabilités.

Responsabilités envers soi-même

- Je suis **engagé** à participer activement à la vie de l'école.
- Je porte des vêtements convenables et appropriés à la vie scolaire et adaptés aux conditions climatiques.
- Je m'implique dans mes apprentissages.

Responsabilités envers les autres

- Je **respecte** les personnes par mon attitude, mes gestes et mes paroles.
- Je me déplace en silence dans l'école pour **respecter** le climat de travail.
- Je contribue à maintenir des lieux propres et sécuritaires.
- Je suis présent et **engagé** envers mes coéquipiers en m'impliquant en tout temps (modules de recherche, vie scolaire).

Responsabilités envers l'environnement

- Je suis **altruiste** en déposant les déchets dans la poubelle ou dans un bac de recyclage et ce, même s'ils ne m'appartiennent pas.
- J'ai seulement les objets nécessaires à la vie scolaire (permission requise pour les appareils électroniques).

 

Date : _____

Autorisations

Z' : _____ groupe : _____
_____ groupe : _____
_____ groupe : _____
_____ groupe : _____

À filmer À prendre des photos
 À apporter son iPad À apporter son iPad
 Autre : _____

Dans le cadre du projet : _____

Date d'utilisation

Lieu	Heures
En classe	<input type="checkbox"/>
Pendant la récréation	<input type="checkbox"/>
Au dortoir	<input type="checkbox"/>
Au service de garde	<input type="checkbox"/>

Signature de l'élève responsable du projet _____ Signature de la direction _____ Signature des parents _____



MESURES APPLICABLES QUANT AU NON-RESPECT D'UNE RÈGLE DE VIE

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires
<ul style="list-style-type: none">- Rappel du cycle de l'action- Rappel des qualités du profil, des savoir-être et des savoir-faire - Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève- Atelier sur les habiletés sociales- Rencontre avec le TES- Rencontre individuelle avec le titulaire- Rencontre individuelle avec la direction de l'école- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école- Contrat personnalisé avec renforcement positif- Communication régulière entre l'école et la maison- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste réparateur- Feuille de route- Modélisation/pratique guidée du code de vie	<ul style="list-style-type: none">- Geste réparateur- Perte de récréation/diner- Préparation d'une affiche- Fiche de réflexion- Retrait de la classe avec travail- Reprise des minutes perdues- Excuses privées- Communication avec les parents- Rencontre avec l'élève et ses parents par la direction de l'école (et/ou tout autre intervenant de l'école)

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Conformément à la loi sur l'usage tabac, il est interdit de :

- fumer dans les locaux ou sur le terrain de l'école;
- fournir du tabac à des mineurs;
- d'avoir en sa possession des substances interdites, exemples : drogue, boissons alcoolisées...

Signature de l'apprenant : _____

Signature du parent : _____

date : _____